

L A

CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE

DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

- ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS -

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN

France, Algérie, Alsace-Lorraine. 12 fr.
ÉTRANGER LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON

Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT
à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

VENTILATION DES THÉÂTRES

Les théâtres ont un attrait public que l'on ne saurait nier; aussi les idées sont-elles tournées de ce côté, et songe-t-on à les améliorer au point de vue général, et surtout sous le rapport de l'hygiène qui laisse tant à désirer et consiste essentiellement dans une ventilation bien entendue, ce qui, jusqu'à ce jour, a été traité d'une façon si imparfaite.

Le système proposé par le docteur Tripiet, de Paris, paraissant réunir des conditions nouvelles, nous croyons, en le publiant, intéresser les lecteurs de la *Construction Lyonnaise*, surtout au moment où s'élaborent tant de projets ayant le même but et destinés, soit aux théâtres de la région, soit à ceux de la ville de Lyon, soit même à ceux en voie de restauration, où il y a tant à faire au point de vue du bien-être, de la sécurité, etc.

Nous laisserons la parole à M. Tripiet, bien connu par ses nombreuses recherches en pareille matière, en nous promettant toutefois de compléter ce sujet par un article traitant du système et de l'aménagement du matériel contre l'incendie, si fâcheusement installé. Un prochain numéro contiendra un article complémentaire illustré.

LA RÉDACTION.

La construction de plusieurs théâtres, à Paris, était projetée, lorsque, il y a vingt ans, je publiai mes projets d'assainissement de ces locaux par un système de ventilation qui, favorisant en même temps les conditions acoustiques, devait permettre, suivant moi, de livrer au public des salles plus vastes que les anciennes, meilleures et plus saines. La question se pose aujourd'hui à Lyon où le goût croissant du public pour les représentations dramatiques et lyriques et un incendie récent, la mettent à l'ordre du jour.

Avant d'exposer ce que pourrait, ce que devrait être la ventilation dans les théâtres, je crois nécessaire de faire un retour sur ce que sont, en général, les procédés de ventilation. Que le lecteur ne s'effraye pas : le sujet peut se résumer en quelques mots.

La ventilation a pour objet de remplacer par de l'air pur l'atmosphère d'un espace clos vicié par des émanations quelconques. Pour arriver à ce résultat, deux procédés distincts ont été employés. Le premier consiste à extraire du local à assainir, local toujours plus ou moins mal clos, l'air vicié que remplacera de l'air pur, pénétrant du dehors par des ouvertures accidentelles ou voulues. Opérant ainsi, on ventile par extraction ou *par appel*,

suivant la configuration des locaux, suivant leur destination, suivant leur capacité, suivant les convenances saisonnières; on emploie à provoquer l'appel les moyens de chauffage dont on dispose ou des moyens mécaniques. Il y a là un travail à effectuer qui représente toujours une dépense; celle-ci sera seulement moins onéreuse quand elle fera double emploi, quand, par exemple, le travail mécanique nécessaire à l'extraction de l'air vicié pourra être demandé aux agents d'éclairage et de chauffage normaux.

L'autre procédé de ventilation, celui *par injection*, consiste à forcer l'entrée dans le local à ventiler d'une certaine quantité d'air pur; il faudra bien alors que l'air vicié s'échappe, en même temps, presque toujours, qu'une proportion variable d'air pur qui n'aura fait que traverser la salle sans l'alimenter. La ventilation par injection s'est toujours faite jusqu'ici, au moins dans les locaux ventilés pour le compte des administrations de l'État ou des villes, par des moyens mécaniques. Je ne m'arrêterai pas aux débats qui ont signalé la rivalité des ventilations par appel et par injection. Ils n'ont pu trouver de raison d'être que dans la préoccupation d'exploiter l'incompétence administrative, s'il est vrai, ce dont j'ai quelques raisons de douter, que les prétendues naïvetés de l'administration aient été accidentelles et non voulues. Ces débats portant sur le prix de la mise en mouvement du mètre cube d'air sont sans intérêt : ils ont abouti simplement à prouver que, dans les conditions spéciales où on avait opéré pour le compte de l'Assistance publique, le mètre cube d'air lui coûtait moins cher injecté qu'appelé.

A cette conclusion *quantitative*, les partisans de l'appel ont opposé une fin de non-recevoir basée sur des considérations *qualitatives*. Si, disaient-ils, pour un même prix, l'appel ventile moins, il ventile mieux. Il est constant que dans les hôpitaux où les deux systèmes ont été expérimentés comparativement, la ventilation utile, *efficace*, représente quand on ventile par injection, une proportion moindre de travail dépensé, de la ventilation *totale*, que quand on ventile par appel.

La question en était là quand je prétendis :

1^o Qu'on ne devait que très exceptionnellement songer à ventiler *par appel ou par injection*; que dans presque tous les cas, il y avait avantage à combiner les deux moyens; qu'on ferait mieux et à meilleur marché en ventilant à la fois par appel et par injection, l'injection fournissant la *quantité* à un prix démontré inférieur, et l'appel décidant la *qualité*, c'est-à-dire le rendement utile de la ventilation.

Je ne m'arrêterai pas sur cette proposition qui, développée surtout à l'occasion des hôpitaux, est sans importance pour les théâtres.

2^o Que dans nombre de cas où elle est plus ou moins coûteuse, l'injection devrait être gratuite, que dans les théâtres surtout il doit en être ainsi.

On me permettra de m'arrêter sur ce point : toute la question pratique est là. Il n'est personne qui, se trouvant mêlé à des conversations ayant la ventilation pour objet, n'ait cent fois dit ou entendu dire : *L'air chaud tend à monter*. C'est là un aphorisme qui, mal interprété, a coûté à la ville de Paris plusieurs millions employés à de bien mauvaise besogne. Sans doute l'air chaud tend à monter ; mais dans les conditions où l'on opérait, s'il tendait à monter, *il ne montait pas* : C'EST L'AIR FROID QUI DESCEND ; et il descend parce qu'il est plus lourd. Prenez un local mal fermé comme sont presque tous les locaux habités ; chauffez-le par un foyer sans action sur la ventilation, par circulation d'eau ou de vapeur par exemple ; puis percez une ouverture dans sa paroi supérieure et placez un anémomètre au niveau de cette ouverture, il vous accusera toujours un courant dirigé de haut en bas ; c'est donc l'air froid qui tombe et non l'air chaud qui monte.

S'il s'agit de l'ouverture d'une cheminée, l'air froid tombera toujours, tandis que l'air chaud s'échappera, non par la cheminée qui devait favoriser sa sortie, mais par les ouvertures en paroi latérale, voulues ou accidentelles.

J'ai fort étonné tous les architectes que j'ai rendus témoins de ce fait dans des locaux où des ouvertures ou des cheminées faites en vue de donner issue à l'air chaud, donnaient, au contraire, accès à un violent courant d'air froid.

Le développement que je viens de donner aux généralités de la ventilation me permettra d'être bref sur ce qui concerne les théâtres.

1° *L'injection y est aisément gratuite ;*

2° *L'appel peut y être réalisé dans des conditions exceptionnellement économiques, il pourrait même sans grand inconvénient être négligé.*

L'injection doit être gratuite, parce qu'il suffit de pratiquer une ouverture supérieure pour donner accès à l'air du dehors, qui tombera dans la salle en quantité aussi grande qu'on le jugera utile.

En quel point de la paroi supérieure devra-t-on ouvrir cette baie ? — En avant et au-dessus du rideau, pour que cet air neuf n'arrive aux spectateurs que dépouillé de sa vitesse d'entrée qui sera usée à refouler l'atmosphère de la salle. De plus, cet air neuf abordera les spectateurs de front, c'est-à-dire de façon à ne pas les incommoder alors même qu'il aurait conservé une certaine vitesse, c'est-à-dire alors même que l'injection n'aurait pas été modérée, ce qu'il est toujours facile de faire. Enfin, la direction de ce mouvement général de l'air est éminemment favorable à l'acoustique, le courant portant le son aux spectateurs au lieu de l'élever dans le cintre. De ce côté donc aucune difficulté ; une seule précaution à prendre : celle de modérer facultativement l'accès de l'air neuf, chose facile en diminuant, à l'aide de vantaux mobiles, la surface de l'ouverture d'accès.

Je viens de dire plus haut que l'appel serait peu coûteux, qu'il pouvait même être considéré comme facultatif. Coûteux comme installation première des voies d'évacuation, il cesse de l'être, ces premiers frais une fois faits : les moyens d'éclairage des couloirs suffiront parfaitement du moment qu'il ne s'agit plus que d'achever de diriger une pompée bien commencée par l'injection. Mais, dira-t-on, les frais d'installation première peuvent être assez élevés. — Je ne vois pas grand inconvénient à les supprimer : dans les théâtres, où le public occupe des positions fixes contre les parois de la salle, toutes les ouvertures accidentelles, portes de loge ou de couloirs, sont bien situées pour favoriser une évacuation utile. Avec l'appel, on fera mieux ; sans lui, on fera bien.

Les théâtres constituent donc, de par les deux conditions que je viens de signaler, facilité d'un accès gratuit de l'air pur dans un espace vide et bonne direction des évacuations accidentelles, les locaux les plus faciles et les moins coûteux à ventiler. On demeure

stupéfait en présence des dépenses faites jusqu'ici pour consacrer la plus grossière des confusions.

L'éclairage ne gênera-t-il pas la ventilation ? — Qu'il soit formé par un lustre central ou par des rangées de torchères périphériques, l'éclairage sera alimenté par l'afflux d'air que nous venons de voir fournir à la ventilation et favoriser l'acoustique. Si on substituait en partie l'électricité au gaz, il y aurait simplement une quantité moindre d'air à demander au réservoir extérieur indéfini qui le fournit gratuitement.

Quant au chauffage, il serait très profitable, dans la saison où il est nécessaire, de le faire concourir au mouvement d'ensemble, en l'opérant par le fond de la scène. Pendant le jour, les vantaux de la baie d'alimentation seraient fermés ; on les ouvrirait le soir quand l'éclairage et la présence du public commencent à échauffer la salle, à l'heure où actuellement on laisse s'éteindre les calorifères.

Qu'on me permette de terminer en réduisant à sa valeur une opinion très répandue qui conduit tous les jours à des écoles inutiles. On croit, dans le monde des architectes, aussi bien que dans le public, que la sonorité d'une salle répond à des conditions complexes et mystérieuses dans lesquelles la résonance des parois jouerait le principal rôle. Partant de là, tantôt on réussit, tantôt on échoue, sans que le résultat final puisse être prévu. C'est là un préjugé dont il faut revenir : la qualité des parois ne joue, dans la valeur acoustique d'une salle, qu'un rôle insignifiant ou nul. Cette valeur acoustique est en raison inverse du diamètre du trou du lustre, par où s'échappe dans le cintre le meilleur volume du son. La sonorité des salles est devenue de plus en plus mauvaise à mesure qu'on les a éclairées davantage, c'est-à-dire à mesure qu'on a augmenté le débit d'air par le trou du lustre. La salle San-Carlo de Naples, la seule salle italienne que je connaisse, est excellente quoique bien plus vaste que celle de notre Opéra : c'est parce qu'elle n'est pas ouverte par en haut. Les lustres y sont suspendus comme dans nos églises, par des cordes dont le passage à travers le plafond est ménagé tout juste. L'ancienne salle de l'Opéra de Paris, rue Le Peletier, était très bonne, bien que les parois fussent en carton pâte, substance peu vibrante assurément ; mais le trou du lustre y était très petit, il se trouvait à peine au-dessus de la salle, encore rétréci par un volet.

Avec le développement qu'a pris de nos jours le goût du théâtre, avec les frais que comportent aujourd'hui les entreprises dramatiques, il faut des salles capables d'accueillir un public plus nombreux. Les agrandir, sans nuire à leur sonorité est un problème que permettra de résoudre le dispositif qui réalisera une bonne ventilation.

A. TRIPIER

MONUMENT ÉLEVÉ PAR LA VILLE DE LYON

A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE

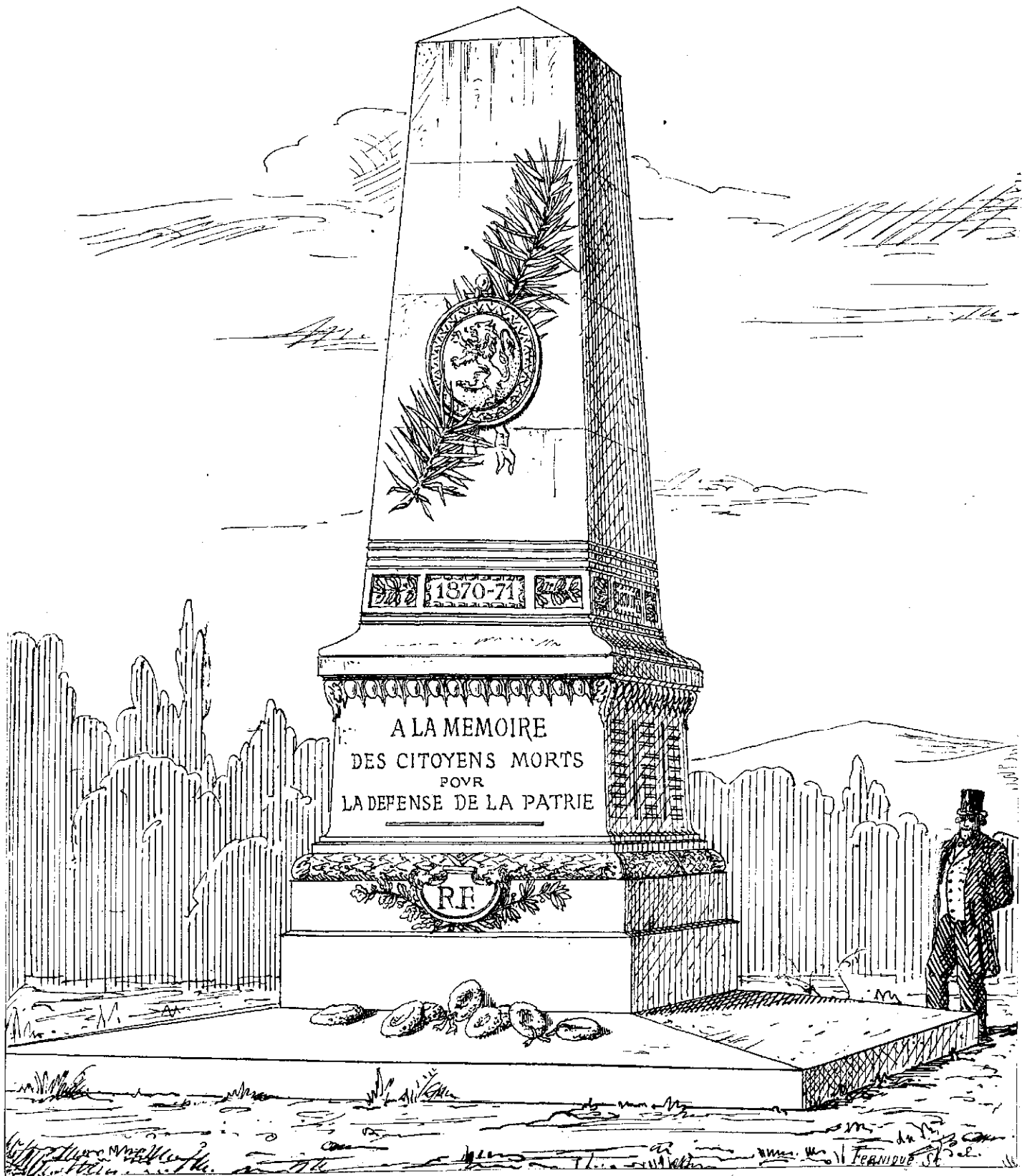
Dans sa séance du 13 mai 1878, et sur la proposition de plusieurs de ses membres, le conseil municipal de la ville de Lyon votait un crédit de 10,000 fr. destiné :

A exhumer et rassembler les restes alors épars et abandonnés des blessés de la guerre 1870-71 décédés à Lyon et inhumés au cimetière de la Guillotière, et à élever à leur mémoire un monument funéraire.

C'est ce monument, dont l'inauguration a eu lieu le dimanche 12 septembre, à dix heures du matin, en présence des autorités et des anciens soldats, mobiles ou mobilisés de la campagne 1870-71, que représente notre dessin.

Il est placé au milieu du cimetière de la Guillotière au centre même du rond-point culminant où aboutissent les allées principales. Il se compose d'une pyramide tronquée en pierre d'Hauteville

MONUMENT ÉLEVÉ DANS LE CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE, A LYON



M. HIRSCH, architecte en chef de la ville. — M. THOUBILLON, architecte adjoint. — M. DIDIER, sculpteur
M. BOUCHAUDY, entrepreneur

de 4^m00 de hauteur, reposant sur un socle en même pierre, de 1^m90 de haut, qui lui-même est supporté par un soubassement avec marches en pierre de Villebois, formant trottoir, d'une hauteur de 0^m90. La hauteur totale du monument à partir du sol est donc de 6^m80.

Sur sa face principale est sculptée une branche d'olivier avec un bouclier suspendu et portant au centre un lion pour emblème. Au-dessous on lit la date 1870-71, et sur le socle :

A LA MÉMOIRE
DES CITOYENS MORTS POUR LA DÉFENSE
DE LA PATRIE.

En bas du socle se détachent les initiales R. F.

Sous l'embranchement est placé un caveau en maçonnerie assez vaste et qui renferme les restes de mille six cents citoyens morts à Lyon des suites de la guerre 1870-71, et inhumés à cette époque dans le cimetière. — Le dessin est de MM. Hirsch, architecte en chef de la ville, Thoubillon, architecte adjoint; les sculptures ont été exécutées par M. Didier.

JURISPRUDENCE DU BÂTIMENT

RESPONSABILITÉ DÉCENNALE DE L'ARCHITECTE. — RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DÉGRADATION

La responsabilité décennale de l'architecte édictée par l'art. 1792 du Code civil, ne s'étend pas aux dégradations qui peuvent s'introduire dans la façade d'un bâtiment.

L'architecte et l'entrepreneur sont à l'abri de toute réclamation à cet égard après la réception définitive des travaux.

Le Conseil d'État statuant au contentieux,
Sur le rapport de la section du contentieux,

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour le sieur Neau, architecte, à Parthenay, tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté du 12 janvier précédent, par lequel le Conseil de préfecture des Deux-Sèvres l'a condamné à payer à la commune de Saint-Georges de Noisné la moitié de la somme de 460 francs à laquelle il a évalué le préjudice qu'auraient causé à ladite commune le requérant et le sieur Gouttefonja, entrepreneur des travaux de la construction du presbytère de cette commune, et a, en outre, prononcé la solidarité entre eux pour le paiement de ladite somme de 460 fr. et celui des frais d'expertise ;

Ce faisant, attendu que les travaux adjugés au sieur Gouttefonja en 1865 ont été reçus définitivement en 1869 et que le conseil municipal et l'architecte ont reconnu alors que lesdits travaux étaient en bon état, que si quatre ans après cette réception, des dégradations se sont manifestées dans les façades sud et ouest du presbytère, ces dégradations ne doivent être attribuées qu'aux pluies et aux gelées intenses intervenues au moment où lesdites dégradations se sont produites; que la condamnation au paiement d'une somme de 460 fr. à titre de dommages-intérêts ne se justifie pas, puisque les experts n'ont présenté aucune évaluation du préjudice allégué et qu'aucun document ne permet au Conseil de préfecture d'allouer une somme quelconque de ce chef; que la condamnation est également contraire à la loi en ce qu'elle établit la solidarité entre l'entrepreneur et l'architecte pour des faits entièrement distincts; que dans tous les cas le Conseil de préfecture auraient dû condamner ledit entrepreneur et ledit architecte à refaire les travaux défectueux et non à payer une somme d'argent; attendu d'ailleurs que les dégradations dont il s'agit ne constituent que des malfaçons et non des vices de constructions, de nature à entraîner la responsabilité décennale et que ces malfaçons commises à l'insu de l'architecte devaient rester exclusivement à la charge de l'entrepreneur, aux termes des art. 2 et 3 des

conditions du marché; décharger le requérant des condamnations prononcées et condamner la commune de Noisné aux dépens;

Vu l'arrêté attaqué ;

Vu l'ordonnance de soit communiqué rendue le 11 avril 1878, par le président de la section du contentieux et portant que la requête sommaire et le mémoire ampliatif susvisés seront communiqués à la commune de Saint-Georges-de-Noisné, en la personne de son maire en exercice, ensemble l'exploit d'huissier en date du 20 mai 1878, duquel il résulte que ladite requête et ledit mémoire ont été signifiés à ladite commune, qui n'a pas produit de défense dans les délais du règlement;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée du dossier;

Vu le cahier des charges, clauses et conditions imposées à l'adjudicataire des travaux de construction du presbytère de Saint-Georges-de-Noisné;

Vu le procès-verbal d'expertise en date du 15 juin 1877;

Vu toutes les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu la loi du 23 pluviôse an VIII, et les articles 1792 et 2270 du Code civil;

Où M. Mathéus, maître des requêtes, en son rapport;

Où M. Perriquet, avocat du sieur Neau, en ses observations;

Où M. Le Vasseur de Précourt, maître des requêtes commissaire du Gouvernement, en ses conclusions;

Considérant que les travaux de la construction du presbytère de Saint-Georges-de-Noisné ont été reçus définitivement le 15 juin 1869, et que le procès-verbal dressé à cette date constate que lesdits travaux ont été exécutés conformément aux conditions du devis; qu'il résulte de l'instruction et notamment du procès-verbal des experts susvisé que les dégradations, d'ailleurs peu importantes qui se sont produites dans les façades sud et ouest du presbytère ne sont point de nature à entraîner contre l'architecte la responsabilité décennale édictée par les articles 1792 et 2270 du Code civil; que dans ces circonstances le sieur Neau est fondé à demander l'annulation des dispositions de l'arrêté attaqué qui l'ont condamné à payer à la commune de Saint-Georges-de-Noisné, la moitié de la somme de 460 francs et a décidé qu'il serait tenu solidairement avec l'entrepreneur au paiement de ladite somme et des frais d'expertise;

Décide :

Art. 1^{er}. — L'arrêté ci-dessus visé du Conseil de préfecture du département des Deux-Sèvres est annulé dans les dispositions par lesquelles il a condamné le sieur Neau à payer à la commune de Saint-Georges-de-Noisné, la moitié de la somme de 460 francs et a décidé qu'il serait tenu solidairement avec l'entrepreneur au paiement de la ladite somme et des frais d'expertise.

Art. 2. — La commune de Saint-Georges-de-Noisné supportera la moitié des frais d'expertise mise par l'arrêté attaqué à la charge du sieur Neau.

Art. 3. — La commune de Saint-Georges-de-Noisné est condamnée aux dépens.

CONCOURS

CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES

— PROLONGATION —

Le Maire de la commune de Levallois-Perret (Seine) a l'honneur d'informer MM. les architectes que le délai pour le dépôt des projets relatifs à la construction de deux groupes scolaires est prorogé jusqu'au 30 novembre 1880.

Levallois-Perret, le 22 octobre 1880.

Le Maire,

TRÉBOIS

STATUE DE LA RÉPUBLIQUE A LYON

— RÉSULTATS —

Premier prix, pas décerné. — 2^e prix, 2,000 fr. *une cocarde tricolore*. M. Guilbert, de Paris, sculpteur. — 3^e prix, 1,500 fr. *Tout pour la République*. M. Clésinger, de Paris. — 1^{re} mention, 1,000 fr. *Travail*. M. L. Fouquet, de Paris. — 2^e mention, 800 fr. *Par tous pour tous*. M. Pagny, de Lyon. — 3^e mention, 500 fr. *Triangle*. M. Peyzieux, de Paris. — 4^e mention, 200 fr. *La voilà qui se lève*. M. A. de Gravillon. Le jury a exprimé le vœu qu'un cours définitif soit ouvert entre les six lauréats.

CONCOURS DE LA VILLE DE MACON

— RÉSULTATS —

1^o M. Giroud, architecte du département de Saône-et-Loire, auteur du projet portant pour devise *quærens*, sera chargé de l'exécution, à la charge d'apporter à son projet certaines modifications indiquées dans une note qui demeure annexée au présent procès-verbal. — 2^o M. Martin, architecte à Paris, auteur du projet X, recevra la prime de 1,500 fr. — 3^o M. de Chaussi, architecte à Paris, 11 juillet, recevra la prime de 1,000 fr. — 4^o M. Guichard, architecte à Lyon, *bis*, prime de 500 fr.

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR A TARBES

— RÉSULTAT —

Le jury, après un examen détaillé des treize projets présentés, a classé en première ligne le projet intitulé : *Travail et constance*, de M. Bordenave, architecte municipal, et en deuxième ligne celui qui a pour marque distinctive deux circonférences concentriques bleu et rouge, simulant une cocarde, dressé par M. Codau, architecte à Tarbes.

Le conseil municipal a sanctionné à l'unanimité cette décision. Les autres concurrents sont invités à retirer leurs projets.

MONUMENT**A ÉRIGER A ROME EN L'HONNEUR DE VICTOR-EMMANUEL**

La *Gazette officielle* du 24 septembre publie le programme du concours pour le monument à ériger à Rome en l'honneur de Victor-Emmanuel.

Pourront concourir tous les artistes indistinctement, italiens et étrangers. Aucune entrave n'est mise à l'invention des concurrents, soit en ce qui concerne la conception et le style, soit pour le choix du lieu où l'on propose d'élever le monument. Les projets ne devront pas dépasser pour la dépense le devis de neuf millions de livres italiennes.

Le concours sera clos le 25 septembre 1881. Les projets devront être remis, à partir du 25 août 1881, à la secrétairerie de la commission royale près le ministère de l'intérieur.

Tous les projets, sauf ceux qui auront remporté un prix, devront être retirés dans le délai de deux mois à partir de la date de la publication du jugement.

Trois prix, un de 50,000 fr., un de 30,000 fr. et un de 20,000 fr., seront respectivement et par ordre décernés aux auteurs des meilleurs projets.

EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND, 1880

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant les noms des récompensés de notre département à l'exposition de Clermont-Ferrand.

M. Thibaudier, appareils d'agriculture, méd. d'argent. — MM. Déplâtre et Juvanon, pièges à disques, méd. de bronze. — MM. Buffaud frères, machines à vapeur, diplôme d'honneur. — M. Mage aîné, toiles métalliques, méd. d'or. — M. Sage, machines-outils pour zinguerie, méd. d'or. — MM. Vially et C^{ie}, robinetterie, méd. de vermeil. — MM. Léger frères, courroies, méd. d'argent. — M. Charlaix, machines à cintrer, méd. de bronze. —

MM. Thévenet et C^{ie}, cisailles, méd. de bronze. — MM. Faurax frères, carrosserie, méd. d'or. — M. Montarde, harnais, méd. d'argent. — M. Avrial, pompes, méd. de vermeil. — M. Tarpin, scies à rubans, méd. de vermeil. — M. Hemmel, horlogerie, méd. d'or. — MM. Veyret et C^{ie}, horlogerie, rappel de médaille. — MM. Challet et Rezard, application de l'électricité, diplôme d'honneur. — M. Michel, méd. d'argent. — M. Peyraton, four de boulanger, méd. de bronze. — MM. Berthoud et C^{ie}, encre, méd. d'or. — M. Faussemagne, méd. d'or. — MM. Leblond frères, méd. d'argent. — M. Larroussaire Valentin, méd. de bronze. — MM. de Ricqlès et C^{ie}, rappel de méd. d'argent. — M. Pinay, serrurerie, diplôme d'honneur. — M. Mathian fils, serres et calorifères, diplôme d'honneur. — MM. Charnoz et C^{ie}, carrelages, à Paray-le-Monial, diplôme d'honneur. — Madame veuve Wolff, abat-jour, méd. de bronze. — M. Raoux, outils, méd. d'argent. — M. Burdin, méd. d'argent. — MM. Cret fils et Girard, méd. de bronze. — M. Conchon, glaces et dorures, méd. de vermeil. — M. Veyron, méd. de bronze. — M. Brochu, méd. de vermeil. — M. Mazet, persiennes, ment. honorable.

L'INJECTEUR ASPIRANT

— SYSTÈME JULLEMIEUR —

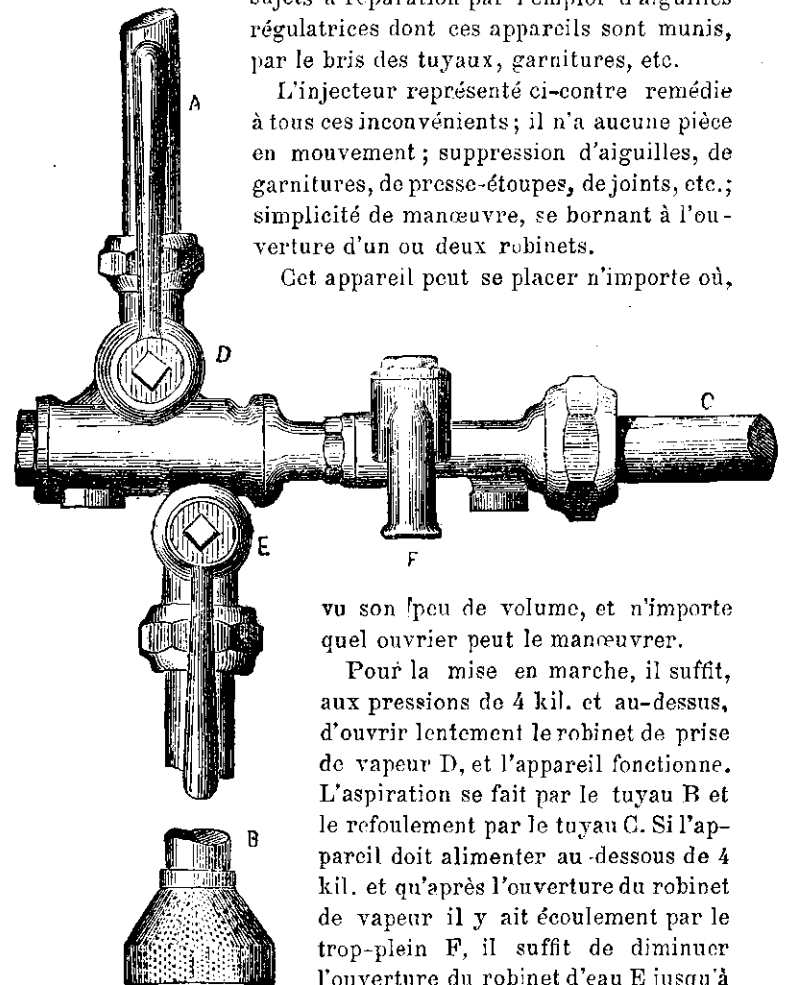
L'injecteur est un appareil remplaçant avantageusement tous les moyens employés pour introduire l'eau dans les chaudières.

Dans l'application, il s'agit donc de faire un bon choix entre les différents types à adopter.

En général tous les injecteurs construits jusqu'à présent, sont sujets à réparation par l'emploi d'aiguilles régulatrices dont ces appareils sont munis, par le bris des tuyaux, garnitures, etc.

L'injecteur représenté ci-contre remédie à tous ces inconvénients; il n'a aucune pièce en mouvement; suppression d'aiguilles, de garnitures, de presse-étoupes, de joints, etc.; simplicité de manœuvre, se bornant à l'ouverture d'un ou deux robinets.

Cet appareil peut se placer n'importe où,



vu son peu de volume, et n'importe quel ouvrier peut le manœuvrer.

Pour la mise en marche, il suffit, aux pressions de 4 kil. et au-dessus, d'ouvrir lentement le robinet de prise de vapeur D, et l'appareil fonctionne. L'aspiration se fait par le tuyau B et le refoulement par le tuyau C. Si l'appareil doit alimenter au-dessous de 4 kil. et qu'après l'ouverture du robinet de vapeur il y ait écoulement par le trop-plein F, il suffit de diminuer l'ouverture du robinet d'eau E jusqu'à ce que l'écoulement ait cessé. Pour

arrêter l'injection, on ferme le robinet de prise de vapeur. L'injecteur Jullemier aspire de 1^m20 à 2^m50 suivant les numéros : on

peut employer, pour l'alimentation, de l'eau chauffée à 50 degrés.

L'appareil, composé de pièces sans mouvement, n'est pas sujet à usure, il ne se détériore pas comme la pompe alimentaire, et est moins compliqué qu'un petit cheval.

Par l'emploi d'un injecteur, en outre du prix d'achat, on économise la force que prend la pompe alimentaire estimée à 4 pour cent du travail employé, et l'eau d'alimentation, en passant par l'injecteur, est élevée de 15 à 55 degrés suivant la pression, ce qui fait qu'il n'y a pas de perte de chaleur, la vapeur employée condensée avec l'eau, rentrant dans la chaudière et restituant ainsi le travail dépensé.

P. B.

RÈGLEMENTATION DU SERVICE DES VIDANGES

M. le préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant :

ART. 1^{er}. — Il ne pourra être établi dans la ville de Lyon, en remplacement des fosses en maçonnerie ou pour en tenir lieu, que des appareils de fosses mobiles approuvés par l'administration municipale. Dans le cas où le caveau de la fosse mobile serait en communication avec l'égout de la ville, cette fosse consistera en une tinette établie de façon à ne laisser couler au dehors que les liquides, en leur assurant un écoulement continu.

ART. 2. — Aucun appareil de fosse mobile ne pourra être placé dans un caveau où il se déverse des eaux quelconques qui n'auraient pas un écoulement assuré.

ART. 3. — Nul ne pourra exercer la profession d'entrepreneur de fosses mobiles, sans être pourvu d'une autorisation administrative.

Cette autorisation ne sera délivrée qu'après qu'il aura été justifié par l'entrepreneur :

1^o Qu'il a les voitures, chevaux et appareils nécessaires au service des fosses mobiles ;

2^o Qu'il a, pour déposer les voitures et appareils lorsqu'ils ne sont pas en service, un emplacement convenable agréé par l'administration ;

3^o Qu'il a les dépotoirs ou usines nécessaires pour conserver ou transformer les matières de vidange.

ART. 4. — Nul ne pourra poser ou faire poser des appareils dans une maison quelconque, sans une autorisation spéciale. Ces appareils devront être conformes aux types agréés par l'administration.

Nul, en dehors des entrepreneurs autorisés conformément à l'article 3, ne peut s'initier dans le service des fosses mobiles.

ART. 5. — Le transport des appareils de fosses mobiles ne pourra avoir lieu que pendant la nuit : de minuit à cinq heures du matin, du 1^{er} mai au 31 octobre et de onze heures du soir à sept heures du matin pendant les trois autres mois de l'année.

Les voitures seront complètement closes et munies d'un récipient contenant du chlorure de calcium. Elles seront construites avec solidité, entretenues en bon état et chargées de manière que les vaisseaux reposent toujours sur les parties opposées à leur ouverture.

ART. 6. — Aucun appareil ne pourra être placé sans une autorisation administrative, et il ne pourra être supprimé sans une déclaration préalable au bureau municipal des vidanges.

ART. 7. — Les appareils devront être établis sur un sol imperméable jusqu'à un mètre au moins au pourtour des appareils, et disposés en forme de cuvette.

Les caveaux où se trouvent les appareils devront être constamment pourvus d'une échelle qui permette d'y descendre avec facilité et sans danger.

L'ouverture d'extraction devra être suffisante pour le passage des hommes et des appareils. Elle sera fermée au moyen d'un tampon muni d'un anneau en fer pour en faciliter la levée.

Il sera pris les mesures nécessaires pour que les eaux pluviales et ménagères ne puissent pénétrer dans le caveau, si leur écoulement vers l'extérieur n'est pas assuré. En aucun cas ces eaux ne pourront être jetées dans les fosses mobiles.

Si le caveau est en communication avec les égouts municipaux, il aura la forme et devra réaliser les dispositions prescrites par l'arrêté d'autorisation.

ART. 8. — Tout appareil devra être enlevé et remplacé avant que les matières ne débordent ; à cet effet, les entrepreneurs de fosses mobiles devront procéder périodiquement à la visite de celles qui sont confiées à leurs soins. Tout enlèvement d'appareil devra être précédé d'une déclaration qui sera déposée la veille au bureau municipal des vidanges.

ART. 9. — Les appareils seront fermés sur place, lavés et nettoyés ensuite avec soin avant d'être portés aux voitures.

ART. 10. — Il est défendu de laisser dans les maisons d'autres appareils de fosses mobiles que ceux qui sont en service.

Les appareils remplis de matières qui auront été remplacés et laissés dans les maisons, seront enlevés d'office aux frais de l'entrepreneur.

Il en sera de même de tout appareil en service dont les matières débordent.

ART. 11. — Les vaisseaux ou appareils contenant des matières seront conduits directement aux lieux de dépôts indiqués dans les déclarations de vidanges ; ils seront constamment entretenus en bon état, de telle sorte que rien ne puisse s'en échapper.

ART. 12. — En cas de versement de matières sur la voie publique, l'entrepreneur fera procéder immédiatement à leur enlèvement et au lavage du sol.

Faute par lui de se conformer aux dispositions du présent article, il y sera pourvu d'office et à ses frais, sans préjudice des poursuites en contravention.

ART. 13. — L'entrepreneur reste soumis aux arrêtés réglementaires des 19 octobre 1876, 30 janvier 1877 et 8 février 1879 pour tout ce qui n'est pas contraire au présent arrêté.

ART. 14. — M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service de la voirie municipale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 août 1880.

Le Préfet du Rhône,

Par le Préfet :

Le Secrétaire général pour la Police,

OUSTRY

I. LEVAILLANT

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Incendie du théâtre des Célestins. — L'estimation totale des dégâts occasionnés par l'incendie du théâtre des Célestins s'élève, d'après les experts, au chiffre de 682,385 fr. 95. Les compagnies d'assurances, par suite de la transaction intervenue entre elles et l'administration municipale, ont consenti à payer la moitié de cette somme, soit 341,193 fr.

Hôtel de préfecture du Rhône, projet de construction. — M. le préfet du département du Rhône vient de prendre un arrêté, à la date du 22 octobre, ordonnant une enquête sur le projet de construction d'un hôtel de préfecture sur quatre masses de terrain appartenant aux hospices civils de Lyon et situés dans le troisième arrondissement, lesdites masses portant les numéros 85, 86, 95 et 96 du plan parcellaire et limitées : au nord, par la rue de Bonnel ; à l'est par la rue Pierre-Corneille ; au sud, par la rue Servient et à l'ouest par le cours de la Liberté.

La durée de cette enquête est fixée à vingt jours à partir du 25 octobre.

Sont nommés membres de cette commission :

M. Causse, président du Conseil général du Rhône. — M. Do-

menget, ingénieur en chef, directeur du service de la voirie municipale de Lyon. — M. Dubois, membre du conseil municipal de Lyon. — M. Hirsch, architecte en chef de la ville de Lyon. — M. Million, membre du Conseil général. — M. Théral, maire du troisième arrondissement. — M. Thévenet, membre du Conseil général.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Revue des Arts décoratifs. — Sommaire du numéro du mois d'octobre 1880.

TEXTE. — Septième exposition de l'Union Centrale; les industries d'art, II, le Cuivre et le Bronze, par M. G. Bénédite. — Jean-Nicolas Servandoni, ordonnateur des fêtes publiques (suite), par M. Henry de Chennevières. — Les Arts décoratifs chez les Polonais (suite), par M. J. Gorgalewski. — Correspondance de Belgique, par Jean Veadeker. — Bulletin de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie.

PLANCHES. — Bouclier en fer repoussé, ciselé et damasquiné d'or (xvi^e siècle), à l'exposition du métal organisée par l'Union Centrale; photogravure Dujardin. — Bronze: Gardes, bouts de sabres, manches de couteaux, agrafes, travail japonais. — Bronze et fer: Panneaux de coffrets italiens et français (xvi^e siècle). à l'exposition de l'Union Centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. — Planches dans le texte; fleurons, culs-de-lampes, lettres ornées.

On s'abonne chez A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

Technologie du bâtiment, ou étude complète des matériaux de toute espèce employés dans les constructions depuis leur fondation jusques et y compris leur décoration. Deuxième édition, par Théodore Chateau, volume I^{er}, premier fascicule.

Ducher et C^{ie}, rue des Écoles, 51. Paris, librairie générale de l'architecture et des travaux publics.

La cinquième livraison de l'ouvrage *Les Maîtres Ornemanistes*, par D. Guillemard, vient de paraître avec 32 pages de texte et 12 planches hors texte, ornée, en outre, de lettrines, frontispices, culs-de-lampe, etc., reproduits d'après les meilleures publications des diverses époques, et devant, à ce titre, intéresser également les amateurs et les artistes. — Prix de la livraison, 3 fr. L'ouvrage formera quinze livraisons.

On souscrit chez E. PLON & C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

La librairie de Firmin-Didot et C^{ie} vient de mettre en vente le quatrième volume de *Dictionnaire d'Architecture* de M. E. Bosc. Cette Encyclopédie de l'Architecture, maintenant complète, a sa place marquée partout, non seulement chez les architectes, chez les archéologues, chez les bibliophiles, mais encore dans la bibliothèque de tous ceux qui ont eu ou qui auront affaire avec l'architecture et les architectes, c'est-à-dire à peu près tout le monde.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Exhaussement d'une maison, 34, rue Saint-Jérôme, M. Gay, par M. Cavernier, 5, rue Laurencin. — Exhaussement d'un mur, 3, rue Montbernard, M. Rapaud, grande rue Sainte-Foix. — Exhaussement d'une maison, 48, cours Charlemagne, M. Juthier, cours du Midi, 6. — Construction d'un hangar, 7, rue Mazenod, M. Lamaffe. — Exhaussement d'une maison, 240, avenue de Saxe, M. Masserini. — Exhaussement d'une maison, 71, rue Bossuet, M. Barry. — Maison, 28, cours Rambaud, Compagnie du Gaz. — Hangar, 125, rue des Étroits, M. Hoffher. — Maison, 42, rue Ravot, M. Juppel. — Hangar, 183, rue Boileau, M. Thomas. — Hangar, 105, rue Tête-d'Or, M. Grobel. — Maison, 2, rue Bourgogne, M. Montel. — Exhaussement d'une maison, cours Charlemagne, M. Geneste, 57, rue de Créqui. — Exhaussement d'un mur, montée de l'Observance, M. le directeur de l'école vétérinaire. — Murs de clôture, boulevard de la Part-Dieu, administration de la Buire. — Exhaussement d'une maison, 26, rue de la Rize, M. Schmidt. — Hangar, 165, rue Sainte-Elisabeth, M. Perrin, rue Sainte-Elisabeth, 218. — Maison 19, rue Masséna, M. Blanchet. — Exhaussement d'une maison, 212, avenue de Saxe, M. Semion-Perret, par M. Duvoy, rue Masséna, 8. — Exhaussement d'un mur, 75, rue Sébastien-Gryphe, institution Charrier, par M. Lagaye, 52, rue Saint-Jean. — Mur de clôture, 3, rue Saint-Amour, M. Rivet, par M. Leblanc, cours de Broches, 9. — Mur de clôture, 52, boulevard de la Croix-Rousse, M. Charvet. — Mur de clôture, rue de la Bunière, M. Cabaton, passage Primat, 6. — Mur de clôture, rue de Précé, M. Guillard, rue du Peyrat, 8. — Maison, 90 bis, rue de Séze, M. Lenoir, rue de Séze, 90. — Maison, 109, rue Bugeaud, M. Baconnier, 87, rue de la Tête-d'Or. — Maison, 85, rue de Séze, M. Durand, rue de Séze, 87. — Maison, 41, rue Montbernard, 40, M. Laurent, rue Montbernard, 40. Maison, 9, rue de Précé et rue Fournet, M. Matignon, 25, rue Saint-Pierre.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — Rue Lemot, 7. — Bâtiment de rapport. Prop. M. Perret; arch., M. Bailly, à Villeurbanne; entrepr., M. Palisson, rue Saint-Marcel, 38. — Rez-de-chaussée.

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Henri-Quatre; retour, rues Franklin et Bourgelat. — Construction d'un marché couvert. Prop., la Ville de Lyon; archit., M. Hirsch; entrepr., MM. Parot-Boudet, pour la maçonnerie, et James Perrin, pour la charpente en fer. — Pose des fermes. — Rue Saint-Dominique, 8; retour, rue des Archers. — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Dutel; archit., MM. Feuga et Despière; entrepr., M. Dumont, 8, rue de la Platière. — 1^{er} étage. — Rue de l'Hôpital, 6, 8, 10; place de l'Hôpital, rue Confort, 19, 21. — Maison d'habitation. Prop., Hospices civils; M. Pascalon, archit. en chef; entrepr., M. Parot, rue Constantine, 20. — Rez-de-chaussée. — Cours Charlemagne, 48. — Construction d'une maison d'habitation. Prop., M. Juthier, cours du Midi, 6; arch., M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — Couverte. — Cours Charlemagne, 54. — Construction d'une maison d'habitation. — Prop., M. Genest, rue de Créqui, 57; arch., M. Genest; entrepr., MM. Rouchon frères. — Couverte. — Rue Mazard, 8. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Renel; arch., M. Chatagnon, 12, rue du Béguin. — Rez-de-chaussée. — Cours Suchet, 61, retour rue Delandine. — Construction d'une glacière. Prop., M. Rinck, cours du Midi, 12; arch., M. Reboul; entrepr., M. Gigodot. — Rez-de-chaussée. — Cours Charlemagne, 44. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Tribout, cours Charlemagne, 42; entrepr., M. Leduc, rue de Béarn. — Rez-de-chaussée. — Cours Suchet. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Duroul, cours Suchet; arch., M. Boyer; entrepr., M. Celerier, cours Suchet, 28. — 2^e étage. — Rue Henri-Quatre, retour rue de Condé. — Hôtel particulier. Prop., M. de Chaussat, place Perrache, 1; arch., M. Christol, rue de l'Hôpital, 3; entrepr., M. Duchez, place d'Albon, 1.

3^e ARRONDISSEMENT. — Rue Bonnefoi, 8, et Vigilance, 9. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Winkler, quai Saint-Vincent, 23; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Taton frères, cours de Broches, 72. — Au 1^{er} étage. — Cours de la Liberté, 6, et quai de la Guillotière, 5. — Construction d'un temple protestant. Prop., une Association; archit. M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Taton, cours de Broches, 72. — Au 1^{er} étage. — Cours de la Liberté, 15. — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et arch., MM. Bourbon; entrepr., MM. Rouchon frères, rue Mercière, 54. — Au 1^{er} étage. — Cours de la Liberté, 14. — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Charrière; arch., M. Bertholet; entrepr., M. Grange. — Au 1^{er} étage. — Cours de la Liberté, 3. — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Nicolas; arch., M. Pascalon; entrepr., M. Canque, 33, rue Centrale. — Au 2^e étage. — Quai de la Guillotière, 6, et cours de la Liberté, 8. — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Bocuze; arch., M. Rivière; entrepr., M. Chatoux jeune, rue Vauban, 23. — Au 1^{er} étage. — Rues Bonnefoi, 8, et Vigilance, 9. — Bâtiment de rapport Prop., M. Winkler, quai Saint-Vincent, 23; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Taton frères, cours de Broches, 72. — Au 2^e étage. — Grande rue de la Guillotière, 200. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Lanselinier, rue Sainte-Jeanne; arch., M. Boyer, cours de Broches, 49; entrepr., M. Orliange, rue Villeroy, 27. — Au 3^e étage. — Rue de Créqui, 225. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Richond, rue Moncey, 49; arch., M. Boyer; entrepr., M. Grange, rues des Remparts-d'Ainay, 46. — Au 3^e étage. — Rue de Créqui, 192. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Beaujean, rue de Créqui, 186; arch., M. Boyer; entrepr., M. Savy, rue Vauban, 49. — Couverte. — Rue du Bas-Port. — Bâtiment de rapport. Prop., MM. Morand et Barbier, 36, rue Thomassin; arch., M. Pascalon; entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital. — 1^{er} étage. — Quai de la Viotrierie. — Bâtiment pour fonderie. Prop., M. Guinand, 42, quai de la Charité; ingénieur, M. Gonnard; entrepr., M. Vassivière, avenue de Noailles. — Couvert. — Rue de Chartres, 106. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Ribes, ferblantier, chemin de Gerland; arch., M. Borgeat, cours de Broches; entrepr., M. Nam, 4 et 6, rue de Marseille. — Au 2^e étage. — Rue Moncey, angle rue Boileau. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Vallin, même adresse; arch., M. Boyer; entrepr., M. Nam, 4 et 6, rue de Marseille. — Rez-de-chaussée. — Cours Lafayette, 140. — Bâtiment de rapport et entrepôt. Prop., M. Daujat; arch., M. Durct, cours Lafayette, 138; entrepr., M. Fesctaud, 81, rue de Vauban. — Au 1^{er} étage. — Avenue de Saxe, 181. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Renel, avenue de Saxe, 242; arch., M. Chatagnon, rue du Béguin, 12. — Rez-de-chaussée. — Rue Moncey, 138. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Gallin, y demeurant; arch. et entrepr., M. Vallenet, rue Charpenet, 11. — Au 2^e étage. — Angle sud-est de la rue de l'Abondance et de la rue du Champfleury. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Guimet, place de la Miséricorde; arch. et entrepr., M. Leduc, rue de Béarn, 15. — Au 2^e étage.

4^e ARRONDISSEMENT. — Cours d'Herbouville, 27. — Maison d'habitation. Prop., M. Bojard, rue Bouteille, 21; arch., M. Porte, rue Mulet, 18; entrepr., M. Ballet, 31, rue Servient. — Au 3^e étage. — Rue Jacquard, 18. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Bagnard, rue Jacquard, 17; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Bagnard. — Au 3^e étage. —

Petite rue des Gloriettes, 14. — Hôtel particulier. Prop., M. Besson, quai Saint-Antoine, 10; arch., M. Vachon, rue Sala, 26; entr., M. Simon, rue Ferrandière, 46. — Au 1^{er} étage. — *Impasse Gord, 8.* — Bâtiment de rapport. Prop., Madame Morel, petite rue d'Enfer; entrepr., M. Laurençon, grande rue de la Croix-Rousse. — Couvert.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Pyramide, 6, ancien théâtre Noël.* — Transformation en un bâtiment de rapport. Prop., MM. Savariau et Moutonnier; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — Couvert. — *Rue de Bourgogne, 38, angle de la rue de Laporte.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Poulot, quai des Tuileries, 1; arch., M. Geneste, quai Claude-Bernard, 28; entrepr., M. Geneste, rue du Pont-de-la-Gare, 10. — Couvert. — *Quai de l'Industrie, 18.* — Prop., M. Gros, arch., M. Coquet; entrepr., M. Gouyon, 50, cours de la Liberté. — Re-de-chaussée. — *Quai de Jayr, 23 et rue Saint-Cyr, 4.* — Bâtiment de rapport; prop., M. Renard; arch., M. Moreau; entrepr., M. Bellot, place Sathonay, 4. — Au 1^{er} étage. — *Rue des Tanneurs, 4.* — Agrandissement. Prop., MM. Belle, Chapelle et Tarnaud. — Rez-de-chaussée. — *Rue de Saint-Cyr, 8.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Renvoizat, rue de Saint-Cyr, 10; arch., M. Porte, rue Mulet, 18; entrepr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81. — Rez-de-chaussée. — *Rue Octavio-Mey.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Biermont, 83, rue de Vauban; arch., M. Léo, place Morand; entrepr., M. Ballet, rue Servient, 21. — On démolit.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Cours Vitton, entre le chemin de fer de Genève et le boulevard du Nord.* — Construction d'une grande brasserie. Prop., M. Hoffherr-Undenstock; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — Couvert. — *Rue Tranchet, angle sud-est de la rue Boileau.* — Construction d'un bâtiment de rapport. — Propriétaire, M. Rivat, rue Duguesclin, 31; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Chaloux, rue Bugeaud, 56. — 3^e étage. — *Rue Boileau, 132.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Bonnaud; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Couvert. — *Rue Pierre-Corneille, 34.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., MM. Rochette père et fils, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier. — Au 3^e étage. — *Boulevard des Brotteaux, 64.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Dominici; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel, 13, rue des Archers. — 2^e étage. — *Boulevard des Brotteaux, 58.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Dumora; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — 2^e étage. — *Boulevard des Brotteaux, 60.* — Bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., M. Emiel; arch., M. Bellemain. — Au 2^e étage. — *Rue Fournet.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Brossard; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Au 2^e étage. — *Rue Bugeaud, 24.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Rochette, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Rochette. — *Avenue de Noailles, 31, retour.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. France, cours Morand, 30; arch., M. Colomb, place Morand, 16; entrepr., M. Durel, rue Ferrandière, 36. — Fondations. — *Rue Malesherbes, 15.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Gros, rue Malesherbes, 17; arch., M. Laurens; entrepr., M. Taton. — 3^e étage. — *Rue Bugeaud, 87.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Ferruit; arch., M. Moreau; entrepr., M. Sautour, rue Ville-roi, 16. — Couvert. — *Avenue de Saxe, 82.* — Bâtiment de rapport. Prop., MM. Mallet frères; arch., M. Rivière; entrepr., M. Fessetaud. — Rez-de-chaussée. — *Rue de Précy, 12.* — Bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., M. Condamin, rue Mercière, 90. — Couvert.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 20 octobre. — Etablissement de latrines publiques sur le bas-port du quai de Vaise. (Voir Supplément n° 18. — M. Dumas (Sylvain), entrepr. à Vaise, adj. à 5 p. 100.

Rhône. — Le 27 octobre. — Vente de terrain, rue Sébastien-Griphe. (Voir Supplément n° 18.) M. Coquet, propriétaire, a offert 101 fr. par mètre carré.

Rhône. — Le 20 octobre. — Mairie de Givors. Construction d'un abattoir. (Voir Supplément n° 18.)

M. Pierre Thomas, à Givors, adj. à 11 p. 100.

Ain. — Le 26 septembre. — Travaux de clôture. (Voir Supplément n° 17.) M. Méda, à Montanges (Ain), adj. à 16 p. 100.

Ain. — Le 3 octobre. — Mairie de Virieu-le-Grand. Fontaines publiques. (Voir Supplément n° 17.) M. Thomas César, de Bourg (Ain), adj. à 7 p. 100.

Ardèche. — Le 3 octobre. — Mairie de Coux. Maison d'école. (Voir n° 18.)

M. Giraud, à Coux, adj. à 11 p. 100.

Aveyron. Le 3 octobre. — Mairie de Saint-Julien. Réparation à la maison d'école. (Voir Supplément n° 17.) MM. Cerède et Cambon, à la Gare-Capdenac (Aveyron), adj. à 10 fr. 25 p. 100.

Corse. — Le 7 octobre. — Chemins de fer exécutés par l'Etat. — Ligne de Bastia à Corte.

Ponts métalliques. (Voir n° 18.)

Compagnie de Fives-Lille, à Paris, rue de l'Université, 159, adj. à 33 p. 100.

Jura. — Le 11 octobre. — Mairie de Poligny. Maison d'école à Grozon. (Voir n° 18.) MM. Lechtaler, à Arbois, adj. à 8,12 pour 100. — Chemin de Mignovillard. M. Bozzonetti, à Foncine-le-Bas, adj. 16,85 p. 100.

Loire. — Le 1^{er} octobre. — Mairie de Roanne. Travaux de pavage de la rue Sainte-Elisabeth. (Voir n° 18.)

Madame veuve Darçon, à Roanne, adj. à 19 p. 100. — Amélioration dans les faubourgs. Madame veuve Darçon, adj. à 21 p. 100. — Amélioration du profil de la rue Bel-Air. M. Cros, adj. à 15 p. 100.

Loiret. — Le 16 octobre. — Chemin de fer d'Auxerre à Gien. (Voir n° 18.) MM. Guillaume père et fils, à Orléans, adj. à 9 p. 100.

Loir-et-Cher. — Le 16 octobre. — Chemin de fer de Blois à Vendôme et de Vendôme à Pont-de-Braye. — Construction des stations. (Voir n° 17.)

1^{er} lot. M. Raimbault, à Saint-Cyr, près Tours (Indre-et-Loire), adj. à 15 p. 100.

2^e lot. — MM. Arrault et Philippe, à Mondeville, près Caen (Calvados) adj. à 13 p. 100.

Puy-de-Dôme. — Le 8 octobre. — Station thermique du Mont-Dore. — Construction d'un casino comprenant salles de jeux et de consommation, salles de spectacle et de concert. (Voir n° 18.)

1^{er} lot. Maçonnerie. M. Martin, rue d'Enfer, à Clermont-Ferrand, adj. à 3 p. 100. — 2^e lot. Charpente. MM. Paulin Vert, sans rabais. — Morand Cohade, 5. — M. Gauthier, à la Bourboule, adj. à 6 p. 100. — 3^e lot. Non adjugé. — 4^e lot. Serrurerie, M. Martin, rue d'Enfer, à Clermont-Ferrand, adj. à 15 p. 100. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. M. Bouchard, à Moulins (Allier) adj. à 8 p. 100. — 6^e lot. Plomberie et zinguerie. MM. Delogé, 4. — Faucillon, sans rabais. — M. Flicoteaux, place Bellecour, 21, à Lyon, adj. à 20 p. 100.

Vosges. — Le 2 octobre. — Mairie d'Épinal. Travaux communaux. (Voir n° 18.)

1^{er} lot. M. Pierron, à Uzemain, adj. à 5 p. 100. — 2^e lot. M. Guichard, à Romont, adj. à 12 p. 100.

Yonne. — Le 3 octobre. — Approfondissement de la rivière d'Yonne. (Voir Supplément n° 17.) M. Brières, à Paris, adj. à 11 p. 100, par voie de tirage au sort.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — Le 12 octobre. — Ponts tournants de 14 mètres d'ouverture, sans fondations. (Voir n° 18.)

1^{er} lot. MM. Joly Jolly et Delafoy, 59,90. — Baudet, Donon et C^e, 60. — Durenne, 53,60. — Veuve Alphonse Frédéric, à Liège, 44,95. — 2^e lot. MM. Joly, Joly et Delafoy, 59,90. — Baudet, Donon et C^e, 65. — Durenne, à Courbevoie, 53,60.

Le Conseil statuera.

Paris. — Le 16 octobre. — Adjudication des travaux nécessaires au renouvellement de la voie de la ligne de la Roche-sur-Yon à Coutras, entre Saintes et Pons. (Voir n° 18.)

Mont., 97,861 fr. 55.

MM. Vigie-Martin, 21. — Boudain, 7. — François et Isidore Colombet, 12. — Houllier, 18. — Feye et Chane, 19. — Fournaux Prudent, 20. — Thébault, 23.

Le Conseil appréciera.

Paris. — Le 16 octobre. — Adjudication des travaux nécessaires au renouvellement de la voie sur la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon, entre Nantes et Sainte-Pazanne. (Voir n° 17.)

Mont., 105,238 fr. 50.

MM. Fournaux Prudent, 25. — Colombet frères, 6. — Boudain, 3. — Thébault (Charles), 16.

Le Conseil statuera.

Paris. — Le 10 octobre. — Adjudication, en un seul lot, de travaux de construction à Saintes. (Voir n° 18.)

Mont., 161,000 fr.

MM. Baudet, Donon et C^e, 2 p. 100.

Le Conseil statuera.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 3 novembre, 2 h. — Service spécial du Rhône. — Amélioration du Rhône entre Lyon et la mer. (Voir Supplément n° 10.)

Loire. — Mardi 9 novembre, 8 h. — Commune de Chalmazelle. Construction de l'église. Mont., 54,302 fr. 31, y compris les imprévus évalués à 4,936 fr. 37. Caut., 2,097 fr. (Voir Supplément n° 18.)

Rhône. — Mercredi 10 novembre, 2 h. — Faculté mixte de médecine et de pharmacie, section E, grand amphithéâtre.

1^{er} lot. Terrassements, 25,466 fr. 85. Maçonnerie, 153,319 fr. 74. Pierre de taille, 197,223 fr. 18. Total, 376,009 fr. 77. Caut., 18,500 fr.

2^e lot. Menuiserie, 53,147 fr. 26. Caut., 2,500 fr.

Les plan et devis et séries de prix sont déposés à l'hôtel de ville, 4^e division, bureau 64.

Cantal. — Samedi 6 novembre, 9 h. — Travaux d'appropriation de l'ancienne maison Revèze aux services réunis des bureaux de la poste et du télégraphe.

Mont., 24,020 fr. 04, non compris les honoraires, 1,204 fr. 45. Total, 25,220 fr. 49.

Les pièces sont déposées à la préfecture (division des travaux publics).

Doubs. — Mardi 9 novembre. — Chemin de fer de Voujeaucourt à Saint-Hippolyte.

Construction du 1^{er} lot, entre l'origine de la ligne à Voujeaucourt et la limite des territoires des communes de Bourguignon et de Vermondans. — Longueur, 12,475 m. 55. Mont., 807,533 fr. 96. Non compris à valoir, 92,416 fr. 04. Total, 900,000 fr.

Certificat visé par M. Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26, à Besançon.

Les pièces sont déposées à la préfecture (1^{re} division), et dans les bureaux de M. Weisgerber, ingénieur à Montbelliard.

Indre-et-Loire. — Samedi 6 novembre, 2 h. — Chemin de fer de Port-de-Piles à Preuilly.

3^e lot. — Terrassements et ouvrages d'art de la partie comprise entre le profil 218 près la limite des communes du Grand-Pressigny et Chaumussay, et le profil 320+35 mètres (fin de la ligne à Preuilly) sur une longueur de 10,235 m.

Terrassements, 285,700 fr. Chaussées, caniveaux, etc., 84,600 fr. Ouvrages d'art (maçonnerie), 130,500 fr. Total, 500,800 fr. A valoir, 58,600 fr. Total général, 559,400 fr. Caut., 16,000 fr.

Certificat visé par M. Dupuy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Saint-Hilaire, 14, à Poitiers.

Les pièces sont déposées à la préfecture (1^e division) et dans les bureaux de M. Guillon, ingénieur ordinaire, terrasse des Carmélites, à Tours.

Indre-et-Loire. — *Dimanche 7 novembre*, 1 h. — Mairie de Saint-Pierre-des-Corps Agrandissement d'une maison d'école. Mont., 13,000 fr.

S'adresser pour les plans et devis à M. Louvet, rue Royale, 86, Tours, ou à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps.

Lot. — *Jeuili 4 novembre*, 2 h. — 1^o Chemin d'intérêt commun n° 14, de la route départementale n° 15, à Turenne. Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils 0 et 1.045 sur une longueur de 1,015 mètres. Mont., 3,742 fr. A valoir, 237 fr. 50. Caut., 120 fr.

2^o Chemin d'intérêt commun n° 16, de Corn à Bueyres. Construction de la partie de ce chemin comprise dans la traverse de Corn, sur une longueur de 111 m. 20. Mont., 2,817 fr. 68. A valoir, 682 fr. 14. Caut., 100 fr.

3^o Chemin d'intérêt commun n° 42 de Souillac à Lacave. Construction de la partie de ce chemin comprise entre le port de Pinsac et Belcastel, sur une longueur de 3,701 mètres 78. Mont., 13,175 fr. 94. A valoir, 324 fr. 06. Caut., 500 fr.

Les pièces sont déposées à la préfecture (3^e division).

Lot. — *Samedi 6 novembre*, 2 h. — Agrandissement du cimetière de Cahors. Mont., 136,708 fr. 17. A valoir, 3,291 fr. 83. Caut., 13,670 fr. 80.

Le projet des travaux est déposé à la préfecture, 3^e division.

Pyrénées-Orientales. — *Dimanche 7 novembre*, 2 h. — Mairie d'Ille. Construction d'une mairie. Mont., 13,500 fr.

Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la mairie.

Var. — *Samedi 6 novembre*, 2 h. — Mairie de Toulon. Travaux de réfection du pavage des rues Saint-Cyprien et du Mûrier. Mont., 17,737 fr. 50. Caut., 600 fr.

Les plans et devis sont déposés au bureau des travaux.

Var. — *Mardi 2 novembre*, 2 h. — Mairie de Beausset. Travaux de réparation au clocher de la ville. Mont., 3,200 fr.

S'adresser au secrétariat de la mairie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Vincennes. *Mardi 9 novembre*, 1 h. — Artillerie. Fourniture de 42,000 kilogrammes de plomb en saumons. Dépôt de garantie, 800 fr. Caut., 800 fr.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction de l'artillerie, au donjon de Vincennes.

Concession d'un chemin de fer de Dakar à Saint-Louis (Sénégal).

Un concours est ouvert au ministère de la marine et des colonies pour la concession à titre définitif d'un chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, et à titre éventuel d'une voie d'embranchement sur Médine.

Seront seules admises à concourir les Compagnies ayant fait exécuter des travaux analogues à ceux qui font l'objet de la présente concession.

Pour tous renseignements, s'adresser de 1 h. à 5 h., au ministère de la marine et des colonies (direction des colonies).

CHEMINS DE FER DU MIDI

Mardi 30 novembre, 9 h. 30. — Ligne de Narbonne à Perpignan. Gare de Perpignan. — Travaux de raccordement du chemin de fer de Conflans. Agrandissement du bâtiment des voyageurs, établissement d'un dépôt définitif et travaux divers.

Dépense comprise entre les sommes de 145,000 et 190,000 fr. Caut., 5,000 fr.

Les pièces sont déposées à Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare; à Castelnaudary, Carcassonne, Cette, Castres, Albi, Perpignan, Bédarieux, Pézenas et Paulhan, dans les bureaux du conducteur de la voie.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Tours. — *Lundi 8 novembre*, 10 h. — Adjudication de plaques tournantes de 5 m. 25 et de 4 m. 50 de diamètre, munies de leur plancher.

1^{er} lot. — 4 plaques tournantes de 5 m. 25 de diamètre, munies de leur plancher. 20 plaques tournantes de 4 m. 50 de diamètre, munies de leur plancher. Caut., 3,000 fr.

2^e lot. — 2 plaques tournantes de 5 m. 25 de diamètre, munies de leur plancher. 10 plaques tournantes de 4 m. 50 de diamètre, munies de leur plancher. Caut., 1,900 fr.

3^e lot. — 3 plaques tournantes, de 5 m. 25 de diamètre, munies de leur plancher. 8 plaques tournantes de 4 m. 50 de diamètre, munies de leur plancher. Caut., 1,500 fr.

4^e lot. — 1 plaque tournante de 5 m. 25 de diamètre, munie de son plancher. 4 plaques tournantes de 4 m. 50 de diamètre, munies de leur plancher. Caut., 700 fr.

5^e lot. — 1 plaque tournante de 5 m. 25 de diamètre, munie de son plancher. 4 plaques tournantes de 4 m. 50 de diamètre, munies de leur plancher. Caut., 700 fr.

Les pièces sont déposées à l'administration des chemins de l'État (service des travaux neufs), 42, rue de Châteaudun.

Certificat délivré par un ingénieur ou toute autre personne ayant autorité suffisante.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Tête-d'Or, 71. Acq., M. Morcl, montée des Epies, 2. — Rue du Commerce, 37. Acq., M. Archet, rue Confort, 22. — Grande rue de la Guillotière, 114 et 116. Acq., M. Taponnier, à Andancette (Drôme). — Rue Saint-Georges, 92. Acq., M. Mouterde, rue Saint-Georges, 14. — Rue Vieille-Monnaie, 14. Acq., M. Chapuis, rue de l'Enfance, 14. — Cours Lafayette, 170. Acq., M. Perrin. — Rue Saint-Marcel, 45. Acq., M. Milhat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17. — Rue Neuve, 7. Acq., M. Coste, quai de la Charité, 7. — Rue Pierre-Corneille, 6. Acq., M. Pierrotet, rue Pierre-Corneille, 62. — Grande rue de Vaise, 14. Acq., M. Raymond, même adresse. — Lieu de Montauban, chemin de Desserte, aboutissant à la rue des Quatre-Vents. Acq., MM. Garde et Evssautier, place de Choulans, 14. — Rue Dumont, 16. Acq., Mesdemoiselles Vianney, rue Dumont, 3. — Rue des Marronniers, 8. Acq., M. Menu, rue de la République, 47. — Rue Bossuet, 102. Acq., M. Regnier, boulevard de la Croix-Rousse, 99. — Rue Sébastien-Gryphe, 57. Acq., M. Fusier, grande rue de la Guillotière, 63. — Place des Tapis, 3. Acq., M. Masson, rue d'Ivry, 1. — Rue Cuvier, 98. Acq., M. Giroud. — Rue Boileau, 78. Acq., M. Jules Badisson, rue des Tourelles, 16.

Saint-Rambert. — Au même lieu. Acq., M. Jourde, chemin de Sainte-Geneviève, à Lyon.

Collonges. — Hameau d'Island. Acq., M. Munier, à Lancié (Rhône).

Sainte-Colombe. — Lieu de Saint-Jean. Acq., M. Louvier, à Sainte-Colombe.

Sainte-Foy. — Lieu des Balmes. Acq., M. Pardon.

Montplaisir. — Rue Villon, 63. Acq., M. Richard, rue Franklin, 42, à Lyon.

Charly. — Montée de l'Etrat. Acq., M. Ramet, à Izieux (Loire).

Grigny. — Hameau d'Arboras. Acq., M. Précieux, à Grigny.

Point-du-Jour. — Lieu de Grand-Pré. Acq., M. Frestier, rue Childebert, 10, à Lyon.

TERRAINS

Lyon. — Rue Rochais. Acq., M. Desmaison, rue Sainte-Elisabeth, 253. — Place de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Acq., M. Bouchon. — Angle de la rue de Vendôme et de la rue Villeroi. Acq., M. G. Maiterre, entrepreneur, rue Palais-Grillet, 32. Idem, M. J. Despeyroux, entrepreneur, rue de Vendôme, 282. Idem, M. Martin, entrepreneur, place Sathonay, 4. Rues Pierre-Dupont et Condé. Acq., M. Laloge, entrepreneur, à Neuville-les-Champplittes (Haute-Saône).

Orliénas. — Lieu de Pont-Froide. Acq., M. Mallerin.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

14 octobre. — Dissolution de la Société Père et Estellon, pour l'exploitation du carrelage en carrières de Marseille, avenue de Saxe, 112.

14 octobre. — Dissolution de la Société Brignon et Patry, pour la fabrication des boulons, pièces à forge, à Givors (Rhône).

11 octobre. — Formation de la Société Brignon, Patry et C^e, pour la fabrication des boulons et galvanisation, à Givors (Rhône).

FAILLITES

20 octobre. — Ouverture de la faillite du sieur Mazet fils, maître maçon, rue Du-noir, 35.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	15 oct.	22 oct.	29 oct.
BOIS			
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90 »	120 »	120 »
Sapin de la Saône. — —	48 »	56 »	56 »
Sapin du Rhône. — —	44 »	52 »	52 »
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges. — —	42 »	45 »	45 »
Pierre de taille brute. — —	45 »	50 »	50 »
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »	28 »	28 »
Moellons bruts. — —	6 50	7 50	7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. le mètre cube	35 »	38 »	38 »
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5 »	5 50	5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »	18 »	18 »
Moellons bruts de Gouzon. le mètre cube	5 25	6 »	6 »
MÉTAUX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	22 50	22 50	22 50
Fonte de 2 ^e fusion. — —	» »	» »	» »
Cuivre en lingots Chili affiné. — —	175 »	175 »	175 »
Cuivre rouge en feuilles. — —	185 »	185 »	185 »
Cuivre jaune. — —	170 »	170 »	170 »
Étain Banca. — —	237 50	245 »	245 »
Étain Billiton. — —	235 »	242 »	240 »
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	42 »	42 »	42 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	46 »	46 »	46 »
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	41 »	41 »	41 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	59 »	56 »	57 »
Zinc — autres marques. — —	57 »	55 »	54 »
Acide oléique (Oléine). — —	71 »	70 »	70 »
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin. les 100 kil.	83 »	83 »	83 »
— de colza brute indigène. — —	84 »	84 »	84 »
— épurée id. — —	90 »	90 »	90 »
Acide stéarique (Stéarine). — —	137 50	137 50	137 50
DROGUERIE			
Alun épuré. les 100 kil.	25 50	26 »	26 »
— ordinaire. — —	18 »	18 »	18 »
Essence de térébenthine. — —	95 »	100 »	98 »
Sel de soude 80 degrés. — —	26 »	26 »	26 »
SPRITUEUX (En entrepôt)			
Esprit 3 6 Béziers à 80 degrés. l'hectol.	130 »	130 »	130 »
— de marc. — —	108 »	115 »	115 »
— Nord fin. à 93 degrés. — —	74 »	75 »	75 »
— extra-fin — — — — — — —	75 »	76 »	76 »
— de grains — — — — — — —	78 »	85 »	85 »
— mauvais goût — — — — — — —	66 »	67 »	67 »

L'imprimeur Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL,

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

MATHIAN FILS, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

COSTE (P.), successeur de P. BRUN, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE. — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. JALHES, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

CIMENT, CHAUX & PLÂTRE

JUTÉ, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Ciments Portland et ciments à prise prompte des meilleures fabriques connues. *Chaux hydrauliques* du Teill, chaux lourdes et légères de l'Ain et de l'Isère. *Plâtre de Paris* et Albâtre. Plâtres de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

PONCET, quai Pierre-Scize, 60. Seul dépositaire à Lyon, du ciment Gariel de Vassy. — Travaux hydrauliques, de revêtement et d'ornementation.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRES, Dalles, Vases, Tuyaux en ciment. Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble. THORRAND et C^e, à Voreppe, près Grenoble. Agence de Lyon. Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Scize, M. GILLER, représentant.

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE VALBONNAIS. SPELLOUX Père et Fils et C^e. Grenoble, Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grollier, 3, et quai de la Charité.

PERRIN ET C^e, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuils. Pierres à bâtir et moellons.

JODD, route de Grenoble, 403. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtiments.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES & POTERIE

NANN (Ch.), rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES. GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C^e de Paray-le-Monial.

PAVÉS D'ÉCHANTILLONS en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon. Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. *CHATEL, entrepreneur à Taluyers (Rhône).*

SERRURERIE ARTISTIQUE

PINAY (J.-B.), constructeur, b. s. g. d. g., rue de Vendôme, 133 (26 médailles). Spécialité pour Parcs et Jardins. Grilles, Barrières, Meubles, Pont, Serres, Orangeries.

S. OLIVIER. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Servient, 15.

PEINTURE & PLÂTRERIE

SIMON, 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Séze et 6, place des Terreaux.

FAVRES FRÈRES, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — *Fabrique de Plâtre.* — Dépôt de Plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, Tuiles en verre avec châssis en fonte vitré, Carreaux de Verdun, Briques, Plots, Chaux hydraulique, Ciments.

SALIN, 7, rue des Archers, Lyon. — Peinture pour Bâtiments, Décoration, Plâtrerie, etc.

BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE

JAYOLE, parqueteur à façon. Fournitures et réparations. — Rue Flesselles, 24, à Lyon.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

MEUNIER-TILLARD & C^e, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

PIGUET ET C^e, successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

MOUTON. Modelleur, mécanicien, Travaux d'art. Invention, Engrenages, Fumisterie, rue Molière, 135, Lyon.

SCULPTURE ET DÉCORATION

PASCAL LUCIEN. Monuments Religieux, Bustes, Portraits et décorations d'intérieur en tous genres. — Seul dépositaire à Lyon des Carrières de Chomerac et de Grussac. Atelier. Avenue de Saxe, 183, entre la rue Dunoir et la rue de Servient, et entrepôts, rue Barrier, 4.

QUINCAILLERIE & OUTILLAGE

JOUFFROY, place Bellecour, 30 bis. — Machines-Outils pour métaux et bois. — Appareils de lavage. — Matériel d'Entrepreneur.

MARCHAND (A.) successeur de F. GUYER, 11, rue Confort, Lyon. — Spécialité d'articles de bâtiments, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Sonneries électriques.

A. FAUGIER, 11, place Ferrache, Lyon. Fabrique de A. Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

VERRES À VITRES

GUITTA FILS, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARDOT (P.), rue Duhamel, 8, Lyon. — Manufacture d'Appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisations et plomberies.

POCHET (Eug.), avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverbères. — Éclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermetures d'allées avec garantie des conventions. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. GOUON, gérant de l'Entreprise.

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de B. Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

VALLIN & C^e, Ferblantier-Zingueur, Trav. de Bâtiments. Ornaments zinc, cuivre et plomb. Lyon, quai de Vaise, 29.

INDUSTRIES DIVERSES

MERKLIN (J.), 41, rue de Vendôme, Lyon. Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église, Seul médaillé d'or à l'exposition universelle de Paris 1878.

AU CHINOIS. — PAPIERS PEINTS. Soldes exceptionnels 50 % de rabais, depuis 18 cent, le rouleau. Rue Centrale, 41, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

LA FRANCE INDUSTRIELLE, Compagnie d'assurances à primes fixes contre les accidents de toute nature, représentée à Lyon par MM. TRIBOLLAT et MOUTOUZ, agents généraux de l'Abbeville, place de la République, 42.

GALVANISATION DES MÉTAUX

USINE À VAPEUR ET MACHINE ÉLECTRO-DYNAMIQUE. METRAL ET ABADIE, 12, rue Passet, Lyon-Guillotière. — Spécialité de Nickelage et Polissage, Dorure, Argenture, Bronzage, Cuifrage, Épargne, Oxydé et vieil Argent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

Pierre HENRY

Quai Pierre-Scize, 15

Seul Dépositaire des Ciments de la Porte de France

POUR TOUT LE DÉPARTEMENT DU RHONE

Ciments de la Porte de France, Saint-Michel-Vassy, Pouilly noir (Locardaire). Ciments artificiels de Portland. Chaux hydrauliques blutées de toutes provenances. — Plâtres de Paris ordinaires pour Constructeurs, fins et blutés pour Statuaires et Moulurs. — Plâtres de Savoie et de Bourgogne pour emplois et engrais. — Terres, Briques, Dalles, Pours, Céramiques, et autres objets réfractaires.

Boîtes : rue de la Bourse, 49, place des Terreaux, 6, Lyon

DOCKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU

BIÉTRIX AINÉ & C^e

Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

FABRIQUE DE PARQUETS

CHÈNE, NOYER, SAPIN, PIN
PITCHPIN, FRISES, FOUGÈRE, BATON-ROMU

SIMPLON Les porteurs sérieux et lésés par la vente du Simplon à une Compagnie suisse sont priés de se faire connaître au **Comptoir de la Bourse parisienne et des Travaux publics**, 46 bis, cité Trévisse, à Paris

140 Médailles & Récompenses

CONSTRUCTION GÉNÉRALE

Machines, Appareils et Engins
servant à la manutention des Fardeaux et des
Marchandises

MATÉRIEL COMPLET
POUR ENTREPRENEURS

A. S. J. O

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

50, boulevard de la Villette

PARIS

POUR ACHAT ET VENTE

De Propriétés d'Agrément et de Rapport
IMMEUBLES ET TERRAINS À BATIR

Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères

S'ADRESSER À LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

B. DUBOST- RUZAND & C^e

Rue de la République, 83, Lyon

GRANDES DELAIS À LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS

COMPTOIR

DE LA

BOURSE PARISIENNE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS, 16 bis, cité Trévisse, PARIS

Paiement de Coupons.

Opérations de Bourse, Valeurs non cotées. — Prêts
Sur titres, comptes de Chèques.

JOURNAL FINANCIER ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX CLIENTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons

**PAYEMENT DE COUPONS
ORDRES DE BOURSE
DÉPOTS DE TITRES
AVANCES SUR TITRES**

DÉPOTS D'ARGENT

1 0/0 à vue	4 0/0 à deux ans
1 1/2 0/0 à six mois	5 0/0 à quatre ans et
3 0/0 à un an	au-dessus.

A LA SOCIÉTÉ DE
L'UNION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 50.000.000 de Francs
Succursale de Lyon

Rue de la République, 16

FABRIQUE
D'ABAT-JOUR
FABRIQUE
DE CHAINES D'ABAT-JOUR



BONNET & VERNAY
Avenue de Saxe, 75
Place du Marché, 21, et quai
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes,
perfectionnés et garantis.
Système avec crémaillère
en fer pour donner le sombre.
Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de
vent. — **Réparation et Fournitures.**

GRAVIERS DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR SUR LE RHONE

FAURE FILS, DUPEUBLE & PORCHÈRE

DÉPÔTS, quai de la Charité et cours Perrache

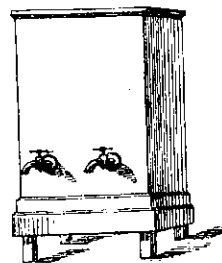
PRIX-COURANTS. Gravières oues, 1 fr. 25. Gravières tout-
venant, 1 fr. 75 le mètre cube, pris aux dépôts ci-dessus.
La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits
pour les grosses fournitures. — S'adresser au siège social,
cours Rambaud, 39, ou aux dépôts.

FABRIQUE SPÉCIALE
DE
FONTAINES A FILTRE
Et Réservoirs en Pierre

BERTHIER

13, rue de Jarente, 13
LYON

4 fois médaillés aux Ex-
positions. — Se charge des
réparations.



ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tantôt d'un sur demande. Éclairage par
le Soléil et le Pétrole

J. JANIN Aîné, à LYON (Villette)

MAISON WOLFF FONDÉE EN 1819

JALOUSIES ou ABAT-JOUR

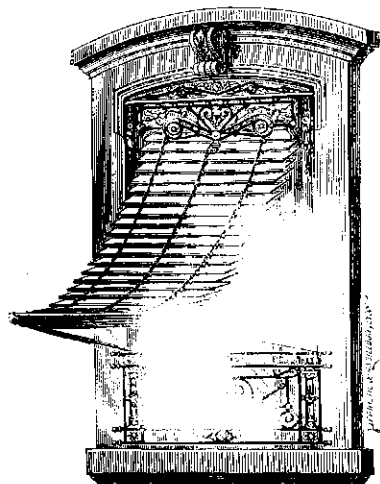
Système économique perfectionné

V^{VE} WOLFF

BREVETÉE S. G. D. G.

LYON. — Place Saint Michel, 9 et 7, rue Martin. — LYON

Fournisseur des Chemins de fer: Saint-Étienne, Genève, Grenoble, etc.



Élégance, Économie, Solidité, Facilité de manœuvre, Durée,
Garantie.

Brevet d'invention et de perfectionnement pour nos tiges de
fer qui donnent le sombre et le clair rien que par l'inclinaison
des lames de l'Abat-Jour.

PLUS DE CORDES dont les inconvénients sont multiples
et très coûteux. Notre système est appelé à juste titre *Système
économique Wolff*. 50 % d'économie.

VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS
PAGNON-DECHELETTES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

IMPRIMERIE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE

PITRAT AÎNÉ

Rue Gentil, 4, à Lyon

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878. MÉDAILLE D'OR

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art

Flachat, Cochet & C^{ie}

LYON

10-11, quai de la Guillotière et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12"
et Verres à reliefs de 5" à 6" d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées
pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées. Calorifères. etc., etc.

DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

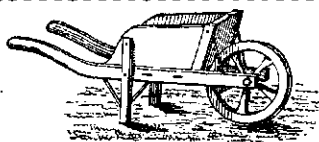
GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE
 A Montchanin (Saône-et-Loire)
BRIQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT
 OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ARDOISÉS
E. MARTIN
 LYON, 49, rue Bourbon, LYON

Seul entrepositaire pour Lyon et les régions environnantes. Ne pas confondre les **Tuiles de Montchanin** avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de **Montchanin**, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE - MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec dessins dans le texte sont adressés franco sur demande affranchie.

PRODUITS CÉRAMIQUES
 SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITÉ
 Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

PROST FRÈRES
 QUAI DE BONDY, 46, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne
 Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.



JACQUON

55, Grande-Rue de la Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIFFIE CI-DEVANT DE CHADROL, 14
LYON

MAÇONNERIE ♦ PLÂTRERIE
 Sceaux, Papiers, Bennes ♦ Marchepieds, Échelles
 Pellis, Oiseaux, etc. ♦ Échelles doubles.
 MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS



HERNIES
 ET
DIFFORMITÉS

Guérison complète est obtenue au moyen d'appareils spéciaux, brevetés s. g. d. g., qui ne se trouvent que dans la Maison

J. BIONDETTI

BANDAGISTE
 ORTHOPÉDISTE, FOURNISSEUR
 DES HOSPICES

71, rue de la République, 71

ALLÉE DES BAINS

Nota. — Ne pas confondre cette Maison avec d'autres du même genre.
 Rue de la République, 71

20 MÉDAILLES D'OR
 ET TOUS LES PREMIERS PRIX
 SANS EXCEPTION DEPUIS 4 ANS
 EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
 MÉDAILLE D'OR ET LÉGION D'H

PORTEUR DECAUVILLE — BREVETÉ S. G. D. G. FRANCE & ÉTRANGER
CHEMIN DE FER PORTATIF A POSE INSTANTANÉE
 ADOPTÉ PAR L'ARTILLERIE, LE GÉNIE, LES PONTS ET CHAUSSEES LA VILLE DE PARIS, &
CONSTRUIT PAR LES ATELIERS DECAUVILLE AINÉ*
 A PETIT-BOURG (SEINE & OISE)

TRANSPORT DES RECOLTES
 SERVICE DES USINES
 950 CLIENTS EN 4 ANS
 FONCTIONNE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE
 VOIR LA LISTE DES CLIENTS SUR LE PROSPECTUS ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

ENVOI A L'ESSAI
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS LES MARDI ET VENDREDI, TRAIN 21 H5 95 GARE DE LYON POUR EVRY-PETIT-BOURG

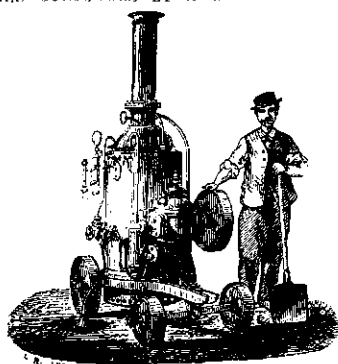
NOUVEAU MOTEUR A VAPEUR ÉCONOMIQUE

— AGRICULTURE — B. S. G. D. G. — INDUSTRIE —
 DEUX CYLINDRES DIFFÉRENTIELS CONJUGUÉS ET A DÉTENTE FACULTATIVE INSTANTANÉE (COMPOUND)

AVANTAGES

- GRANDE puissance relative.
- GRANDE économie de combustible.
- GRANDE facilité d'installation.
- GRANDE facilité de conduite.

Il y a toujours des Machines en magasin ou en construction.
 Les Prix défont toute concurrence.



TYPE DE TROIS CHEVAUX

SIMPLICITÉ

- SUPPRESSION des garnitures.
- SUPPRESSION des boîtes à étoupes.
- SUPPRESSION des joints.
- SUPPRESSION des résistances passives

Les Organes, étant entièrement fermés, sont à l'abri des accidents et de la poussière. Ce Moteur est accessible à toutes les industries.

La simplicité de ce Moteur et sa fabrication en spécialité, permettent de livrer à des prix vraiment exceptionnels. Le Générateur est tubulaire, sa disposition permet des variations de niveau d'eau sans crainte d'accidents. La vapeur fournie au Moteur est surchauffée.

E. MEUNIER-TILLARD & Co, Constructeurs. — LYON, Grande-Rue de la Guillotière, 94

BREVETS
 OBTENTION
 EXPLOITATION
 CÉSSION

MARQUES DE FABRIQUES
FRANCE
 ÉTRANGER

66 Avenue de Saxe
LYON

MAISON CRÉEÉE EN 1856

De 9 à 11 heures Renseignements sur toutes les lois françaises et étrangères. Brevets, Patentes, Dépôts de marques, modèles et dessins de fabrique. Pièces à fournir, Taxes etc.

Recherches des antériorités. Copies de Brevets en vigueur ou déchu, Rapports et Avis motivés pour procédure en contrefaçon etc. — Études pratiques des inventions. Dessins et Devis pour la construction des machines, appareils etc. — Visites d'usines. Conseils légaux et industriels. — Envoi de Renseignements spéciaux et Tarifs.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT & Co, rue Jacob, 56, à PARIS

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'ARCHITECTURE

ET DES SCIENCES ET ARTS QUI S'Y RATTACHENT, PAR M. BOSCH, ARCHITECTE

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES SUR BOIS & DE CHROMO-LITHOGRAPHIES

4 Volumes in-8 jésus : 120 francs — 4 Volumes in-8 jésus : 120 francs